

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'AROPA DE FRANCHECOMTE

31 juillet 2020 à huis clos

RESOLUTIONS SOUMISES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 31 JUILLET 2020

1^{ère} Résolution : approbation des rapports et quitus

L'Assemblée générale ordinaire approuve les rapports du Conseil d'administration et financier et donne quitus au conseil pour sa gestion 2019.

2^{ème} Résolution : résultat 2019

L'Assemblée générale Ordinaire acte le résultat bénéficiaire de l'exercice 2019 soit 4778.20€.

3^{ème} Résolution : affectation du résultat de l'exercice 2019

L'Assemblée générale Ordinaire affecte le résultat bénéficiaire de l'exercice 2019 soit 4778.20€ à la réserve avec droit de reprise.

4^{ème} Résolution : fixation des cotisations 2021

L'Assemblée générale Ordinaire fixe la cotisation 2021 à 29€ pour l'adhérent individuel, 19€ pour le conjoint et 2€ par adhérent pour ARECA.

5^{ème} Résolution : Election partielle du tiers sortants.

Renouvelle le mandat de Maryse VIROT, Alain BORNE et Marc GIRARDOT pour 3 ans (jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes 2022).

6^{ème} Résolution : Election nouveaux administrateurs

Pour une période de 3 ans (jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes 2022) 5 nouveaux administrateurs : mesdames Sylvie PERNOT et Geneviève VIENNET, et messieurs Michel BAGUE, Jean Noel LIGIER et de Bernard VENET.

Notre conseil sera composé de **15** administrateurs.

(Rappel de l'article 11 des statuts : la composition du conseil est comprise entre 13 à 19 administrateurs).

7^{ème} résolution : nomination d'un vérificateur aux comptes :

L'Assemblée générale Ordinaire nomme comme vérificateur aux comptes André CHANET pour un mandat d'un an renouvelable.

8^{ème} Résolution : Formalités et pouvoirs.

L'Assemblée générale ordinaire de l'AROPA-FC donne, à l'unanimité, pouvoir au président ou à défaut au secrétaire pour effectuer toutes déclarations et formalités relatives à la présente assemblée.

**N'omettez pas de voter à l'aide de l'imprimé joint
avant le 31 juillet 2020.
(cachet de la poste ou date du mail faisant foi).**

[

AROPA FC - AG huis clos du 31 juillet 2020

Siège social : 1 rue de la Croix de Mission – 25660 SAONE -Mail : aropa.fc@gmail.com.

<https://www.fnaropa.fr/aropa-franche-comte-25-39-90-70> - Tél. : 07.87.71.21.65

